

Association neuchâteloise pour la médiation familiale - ANMF, La Chaux-de-Fonds

Contact



Adresses

Association neuchâteloise pour la médiation familiale -
ANMF, La Chaux-de-Fonds
Place de l'Hôtel-de-Ville 1
2300 La Chaux-de-Fonds



Mail

anmf@ne.ch



Téléphone

032 886 80 15



Site

<http://mediation-familiale-ne.ch>



Fax



Horaires

Sur rendez-vous uniquement

Informations complémentaires

Type

Association

Rayon géographique

Canton de Neuchâtel et régions
limitrophes

Fonctions et bénévolat

Médiateur ou médiatrice formé,-e aux
techniques de gestion de conflits (ni
juriste, ni thérapeute, ni conseiller,-ère
conjugal,-e) lié,-e par le secret
professionnel

Subvention

Service reconnu et subventionné par le
canton de Neuchâtel

Procédure d'admission

Consultation uniquement sur rendez-
vous :

- avant, pendant et après une
séparation
- à tout moment, même si une
procédure judiciaire est déjà
engagée
- lorsque des conflits d'ordre
pratique surgissent au sein de la
famille
- lorsque des litiges subsistent ou
réapparaissent
- lorsque des réadaptations quant
aux décisions s'avèrent
nécessaires ou souhaitables

Prix de la cotisation

- Fr. 100.- l'heure à payer, si
possible, à la fin de chaque séance
- Fr. 100.- l'heure pour la rédaction
du projet d'entente
- arrangement possible en cas de
difficultés financières

Population concernée

Pour toute personne vivant un conflit
avec ses grands-parents, ses parents, son
conjoint, ses frères et soeurs, des jeunes
adultes, des adolescents, des enfants, la
famille élargie ou entre générations.

Pour les couples avec ou sans enfant, qui
envisagent une séparation ou qui
envisagent un divorce.

Informations complémentaires

Consultation également à Neuchâtel, voir
fiche [Association neuchâteloise pour la
médiation familiale - ANMF, Neuchâtel](#)

Langues

Français

Buts

Promouvoir, développer et offrir la médiation familiale :

- négociation des modalités de la vie future en tenant compte des besoins de chacun-e, en particulier des enfants
- négociation après séparation ou divorce pour des problèmes liés à l'application des décisions prises

Prestations

Le médiateur ou médiatrice

- favorise l'écoute et dialogue dans le respect mutuel
- permet au couple de trouver ses solutions propres
- demeure neutre et impartial envers les parties concernées
- stimule l'élaboration d'un projet d'entente (accepté par le couple ou la famille et non imposé)

GSR - Guide social romand - www.guidesocial.ch

Les données contenues dans cette fiche sont mises à jour régulièrement grâce à la contribution de l'organisme sus-mentionné.

Merci de nous signaler les éventuelles modifications : gsr@artias.ch